avons interrogé, nous a fait les déclarations suivantes :

« Certaines personnes disent : M. Ducoulombier s'est suicidé, il est donc excommunié.

« L'excommunication ne s'applique qu'aux personnes qui achètent des biens de fabrique d'église ou de congrégation.

« Si autrefois, M. Ducoulombier a donné sa voix pour la transformation du pensionnat de Notre-Dame-des-Anges en un lycée de jeunes filles, il n'a fait que ratifier une décision de l'administration.

« En ce cas, il ne pouvait être excommunié, car il n'avait pas agi pour son compte personnel, pour son bénéfice.

« De plus, il y a une quinzaine de jours, un vicaire de la paroisse Saint-Christophe rendit visite au malheureux conseiller municipal. Celui-ci, au cours de la conversation, déclara que s'il venait à mourir il aimerait recevoir les derniers sacrements et il affirma qu'au moment de la question de la suppression des processions, il vota pour leur maintien.

« Toutes les personnes qui connaissaient M. Ducoulombier peuvent se rappeler que depuis l'affaire de Notre-Dame-des-Anges, il avait perdu toute sa gaîté.

« Depuis le début de juin, le spectacle des forces policières et de gendarmerie mobilisées pour assurer l'exécution de l'arrêté interdisant les processions, avaient rendu Auguste Ducoulombier de plus en plus sombre. Il se montrait très affecté des mesures prises.

« Et puis, M. Ducoulombier a témoigné en ces derniers temps, par suite de divers chagrins, des signes non équivoques d'une réelle fatigue cérébrale. Il faut remarquer que M. Ducoulombier, qui était fort abattu, qui n'était plus que l'ombre de lui-même, miné par la neurasthénie, s'est suicidé dans un accès de fièvre chaude ainsi que l'atteste le certificat délivré par le médecin.

« Si M. Ducoulombier s'est suicidé, il faut lui tenir gré de son repentir sincère et de ses souffrances morales et physiques. Dans ces conditions l'Eglise ne pouvait lui refuser ses secours, non, pour « palper l'argent d'un service de première classe », mais par devoir et charité. »

Telles sont exactement rapportées les paroles de M. le doyen de Saint-Christophe et l'explication d'un service religieux qui ne laissait pas d'étonner quelques personnes.

A PROPOS DU CONCRÈS DES JARDINS OUVRIERS. — Certaines personnes, dans une intention qu'on devine aisément ont fait distribuer en ville, durant la journée de jeudi, des cartes postales illustrées représentant M. l'abbé Lemire serrant la main à M. Clémenceau sur le perron de l'Hôtel de Ville de Tourcoing. Cette carte est agrémentée d'une relation fantaisiste de la visite du député du Nord à l'exposition de Tourcoing.

Tout ceci n'a pour but que de mêler d'une façon assez hypocrite, la politique à une question où elle n'a que faire. On ne saurait trop blâmer de tels actes sournois qui tentent de jeter la suspicion sur le principal orateur du congrès des Jardins Ouvriers, de dimanche prochain.

A ce sujet, le comité des Jardins Ouvriers, nous fait savoir qu'il profite de cette occasion pour affirmer une fois de plus ce principe qui le dirige : l'œuvre des Jardins Ouvriers, fait le bien en dehors de toute politique. Et le comité méprise tout ce qui pourrait être tenté pour égarer l'opinion relativement à ce principe auquel il est demeuré fidèle.

L'UNION TOURQUENNOISE AU CONCOURS DE CALAIS. — La société municipale de gymnastique l'« Union Tourquennoise » prendra part, dimanche et lundi prochains, au concours organisé à Calais, par l'Association régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais.

Ce concours a une importance exceptionnelle. Seize sociétés sont inscrites en division d'excellence. La société municipale prendra part aux concours suivants : Concours de sections aux appareils. Mouvements mains libres. Individuels artistique et athlétique. Tir. Natation.

Les gymnastes tourquennois suivent depuis longtemps un entraînement sérieux et sont, mieux que jamais, préparés à subir ces différentes épreuves.

M. Gustave Debrabant, ex-moniteur de Joinville, a été choisi par le comité de Calais pour faire partie du jury des concours.

BREVET ÉLÉMENTAIRE. — Le pensionnat Saint Joseph de Givry, (Belgique), dirigé par les Frères de la doctrine chrétienne, vient d'obtenir de brillants succès aux examens du brevet élémentaire. Sur 5 élèves présentés, 4 ont été définitivement reçus, parmi lesquels, M. Jean Dupont, ancien élève de Saint Michel de Tourcoing.

CONTRE LA CONDAMNATION DES MEMBRES DE LA C. G. T. — La Fédération locale des syndicats de Tourcoing, la « Solidarité Ouvrière », nous communique, avec prière d'insérer, dernière réunion, et que nous donnons à titre de simple information.

« La Fédération locale des syndicats de Tourcoing (La Solidarité Ouvrière), adhérente à la Confédération Générale du Travail), proteste contre le verdict de classe, de haine, et de peur, rendu contre les citoyens Levy, Pouaquet; Marck et Yvetot, pour délit de parole et d'opinion; et constate que la justice est aussi dure pour les défenseurs des travailleurs qu'elle est faible pour les curés en rébellion contre la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, et les grands fraudeurs du Midi. »

SINGULIER ACCIDENT. — Un accident qui s'est présenté dans des conditions particulièrement curieuses s'est produit chez MM. Charles Tiberghien et fils, industriels, rue de Lille, 105.

Un ouvrier maçon, M. Auguste Hautebart, 50 ans, rue du Moulin, hameau du Blanc-Four, à Roncq, était occupé à percer un trou dans un aqueduc. Ce travail était terminé lorsqu'une immense colonne de vapeur s'échappa de l'aqueduc servant d'écoulement aux eaux résiduaires de l'établissement.

Malgré sa précipitation à fuir, M. Hautebart fut brûlé. Son manœuvre, M. Jules Vanhuyst, rue de la Baille, 122, courut chercher M. le docteur Delegrange. Le praticien qui arriva rapidement, constata des brûlures du second degré aux bras et avant-bras ; à la face au cou et à la partie inférieure de la poitrine.

Le blessé, qui devra subir un repos de quinze jours environ, a été reconduit en voiture à son domicile.

LA MAIN DANS UN MÉTIER. — Chez MM. Achille et Pierre Pollet, rue de Dunkerque, un ouvrier peigneur, M. Arthur Verstaen, 18 ans, Grand'Place, à Reckem, nettoyait son métier, lorsque soudain il eut la main droite prise entre deux organes. Il poussa un cri de douleur. Son camarade de travail, M. Jules Sombart, rue des Moulins, 40, courut à son secours.

Le blessé reçut les soins de M. le docteur Decherf, qui constata des plaies par ratissage à la face palmaire de la main et du pouce droit et du bord externe de l'index. Un repos de trois semaines a été prescrit.

VOL DE LAPINS. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Victor Delahaye, rue du Tilleul, 122. Ils ont ouvert la porte du clapier et dérobé deux beaux lapins d'une valeur de huit francs.

Plainte a été déposée entre les mains de M. Rougeron, commissaire de police, qui a ouvert une enquête.

DRAPERIES anglaises et françaises. **AMAZONES.** Draps pour **COSTUME TAILLEUR.** Tissus pour **DEUIL** et cérémonie. Prix défiant toute concurrence. Dépôt de fabrique rue de la Concorde, n° 1, Roubaix (Trichon). Ouvert le dimanche jusqu'à midi 29340

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Augustin Masquelier fils, un maçon, M. Félicien Tricot, 19 ans, rue Dupuytren, 11, en tombant s'est blessé à la jambe gauche et à la main droite. Docteur Vienne. 8 jours. — Un ouvrier de chez M. Lorthois-Leurent, M. Modeste Crévist, 36 ans, rue d'Ypres, en graissant sa machine s'est fait une déchirure musculaire à la région lombaire. Docteur Vienne. 6 jours. — Chez M. Jules Desormont, rue de Fraidropd, une vaporiseuse, Mlle Blanche Decock, 16 ans, rue Heche, 30, a été brûlée au pied droit par de l'eau chaude. Docteur Vermersch. 8 jours de repos. — Un ratta heur de chez M. Flipo fils aîné, M. Jules Dekeyser, 25 ans, rue de la Limite, 37 bis, à Mouveaux, en marchant sur des débris de verre s'est blessé à la plante du pied droit. Docteur Catteau. 10 jours de repos. — Chez MM. Emile Leplat et fils, un bâdeur, M. Paul Supply, 15 ans, en dégonflant un cylindre, s'est blessé au bras gauche. Docteur Lagache. 12 jours de repos.

WATTRELOS

Arrestation sensationnelle de M. E. Demerleire

PAR LA DOUANE

Mercredi à six heures et demie du soir, le sous-brigadier Prugent et le préposé Feuillet, de la brigade des douanes de la rue de Lecrs, ont arrêté dans la carrière Castel, au Petit-Tournai et sur la limite du hameau du Breuil, à deux pas du terla carrière du Lundi, connu de toute la région frontière, M. Eugène Demerleire, qui tenait il y a peu de temps encore, un estaminet très achalandé près du Lundi, entre les hameaux de la ritoire d'Herseaux-Broche-de-Fer, un habitant de d'Herseaux.

M. Eugène Demerleire est âgé de 46 ans. D'une taille de géant et d'une grande force musculaire, il eut pu résister et s'entuir. Cependant il ne s'opposa en aucune manière à son arrestation. Il en demanda simplement aux douaniers le motif, et ceux-ci répondirent qu'un mandat d'arrêt avait été lancé contre le lui sans qu'ils en connussent l'objet.

M. Demerleire, au lieu d'être conduit à la gendarmerie ainsi qu'il se fait couramment pour les fraudeurs, passa la nuit à la caserne, et à six heures et demie, une voiture de louage le transportait au palais de Justice de Lille, sous escorte.

Pourquoi M. Eugène Demerleire a-t-il été arrêté? Voilà ce qu'ignorent même ceux qui ont procédé à l'arrestation. Il nous faut cependant relater le bruit qui court à ce sujet.

Il y a vingt-deux ans environ, un douanier de la frontière fut frappé à coups de sabre. Il ne survécut pas à ses blessures, et on inculpa de ce méfait M. Eugène Demerleire. Celui-ci se défendit toujours d'être l'auteur de ce meurtre et depuis de longues années, il continua de dire qu'il était innocent. Rien de sérieux d'ailleurs ne prouvait sa culpabilité.

Il fut néanmoins condamné et frappé de 20 années d'interdiction de séjour en France. Nous ignorons s'il y a eu condamnation pécuniaire, et si la prescription existe au bout d'un certain nombre d'années pour la peine de prison, peut être le temps n'était-il pas expiré en matière d'amende, et si c'est là que réside la cause de l'arrestation de M. Eugène Demerleire, nul doute qu'une transaction n'intervienne sans délai, car M. Demerleire jouit d'une petite fortune, constituée par un nombre assez considérable de maisons, dans la carrière où il habite actuellement.

UNE TENTATIVE CRIMINELLE AU CRETINIER. — Mercredi, à cinq heures trois quarts, trois petites filles de dix, cinq et quatre ans, s'en allaient aux Ballons, venant de Roubaix.

L'aînée, Céline Pollet, dont les parents habitent rue Meyerbeer, quartier du Cul-de-Four, guidait les deux plus jeunes enfants, quand dans le chemin qui se trouve à cent mètres à peine de l'église Saint-Vincent-de-Paul, elle fut soudain prise à bras-le-corps par un individu qui l'emporta dans un champ bordant le sentier.

L'individu renversa la fillette et lui serra le cou de ses deux mains, mais celle ci poussait des cris perçants, et les deux enfants plus jeunes criaient de leur côté.

Accourut une voisine, Mme Maes, cabaretière, rue du Sapin-Vert, « A la Grâce de Dieu », qui arriva juste à temps pour voir s'enfuir l'ignoble personnage.

Mme Maes put néanmoins, remarquer que le malfaiteur avait les cheveux châtains, qu'il portait un pantalon bleu et un veston marron, paraissait âgé de 17 à 18 ans.

Aucune plainte n'a été portée jusqu'à présent au commissariat de police.

A LA MUSIQUE MUNICIPALE. — Succès de M. Georges Sion, piston solo, au Conservatoire de Gand. — Un télégramme parvenu au siège de la Musique Municipale annonce les succès obtenus par le piston solo de cette société, M. Georges Sion, au concours annuel du Conservatoire de Gand, Voici le texte de ce télégramme :

« 1er prix cornet, avec distinction, à l'unanimité et félicitations du jury; 1er prix trompette, à l'unanimité. »

LA FRAUDE. — Le sous-brigadier Respel et les préposés Tison et Cardet, de Tourcoing-Ville, ont capturé, à la carrière Béghin, territoire de Wattrelos, deux gamins, qui portaient ensemble 12 kilos d'allumettes d'une valeur de 54 francs. Ce sont : Herman, 14 ans, bâdeur, et Joseph Verschnere, 11 ans, sans profession, tous deux sans domicile fixe. Procès-verbal a été rédigé au bureau du Touquet et les délinquants remis à la gendarmerie de Tourcoing.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans la salle d'encollage de l'usine Leclercq-Dupire, un ouvrier, Mr Laurent Bottremieux, âgé de 47 ans, et demeurant à Wattrelos, rue de France, a reçu un rouleau sur le pied et a eu le gros orteil contusionné. Huit jours de repos ont été prescrits.

LE MYSTÈRE DU TOUQUET (WATTRELOS)

Nous nous sommes rendus de nouveau au Touquet jeudi soir. Nous avons interrogé un certain nombre de personnes honorables du hameau, où l'on se montre de plus en plus désireux d'être éclairé sur le mystérieux événement. Il semble même que bientôt la justice restera seule indifférente au témoignage si formel du jeune Achille Bouckaert. Mais alors, quelle pourrait être la raison de cette indifférence? La population a le droit de se le demander, et elle ne s'en fait pas faute.

C'est au numéro 472 de la rue du Mont-à-Leux qu'habite le petit écolier.

— « Eh bien, et cette tête, lui demandons-nous en entrant, n'as-tu pas réfléchi à ce que tu as dit? »

— « Je n'ai pas à réfléchir: c'est la tête d'une petite fille, et je ne sais rien de plus. »

Comme on le voit, Achille Bouckaert n'éprouve pas la plus petite hésitation et sa certitude est formelle comme le premier jour.

LILLE

LES CONCOURS AGRICOLES

Nous trouvons dans le palmarès, les noms suivants qui intéressent notre région :

CONCOURS D'ANIMAUX REPRODUCTEURS. — *Espèce bovine.* — Division d'honneur. — 1er prix, MM. Delattre, de Lomoret; Alix Ghesteln, de Verlinghem; 2e prix, Alix Ghesteln.

Race flamande. — Taureaux sans dents de remplacement, ayant au moins 10 mois. — 1er prix, MM. Alix Ghesteln, Verlinghem; 2e prix, Henri Ghestem, Verlinghem; 4e, Delattre, Lompret.

Taureaux pourvus de dents de remplacement. — 1er prix, MM. Delattre, Lompret; 2e, Alix Ghestem, Verlinggem; 3e prix, Delattre, Lompret.

Génisses, sans dents de remplacement. — 1er prix, MM. Cousin, Marcq-en-Barœul; 2e prix, Alix Ghestem; 3e, Henri Ghestem, Verlinghem; 4e, Delattre, Lompret; 5e, H. Ghestem.

Génisses ayant au plus quatre dents de remplacement. — 1er prix, MM. A. Ghestem; 4e, Delattre, Lompret; 5e, Cousin, Marcq.

Vaches ayant plus de quatre dents de remplacement. — 1er prix, MM. A. Ghestem, Verlinghem; 2e Delattre, Lompret; 3e Cousin, Marcq.

Race hollandaise et dérivés. — Taureaux sans dents de remplacement. — 1er prix, MM. Delattre, Lompret, 3e, A. Ghestem, Verlinghem; 4e, Thellier Valery, Marcq.

Taureaux avec dents de remplacement. — 1er prix ex aequo, MM. Delattre, Lompret, et Alix Ghestem, Verlinghem.

Génisses, ayant au plus quatre dents de remplacement. — 3e prix, A. Ghestem, Verlinghem; 4e, Delattre, Lompret.

Vaches ayant plus de quatre dents de remplacement. — 2e Thellier Valéry, Marcq; 3e, Delattre, Lompret; 5e, A. Ghestem, Verlinghem.

Pandes d'animaux reproducteurs. — 2e prix, A. Ghestem, Verlinghem; 5e, Delattre, Lompret; Mme Devémy, Bondues.

Races diverses. — 1er prix, Mme Devémy, Bondues, pour un taureau jersyais; 2e, Mme Devémy, pour une vache jersyaise.

Espèce porcine. — Verrats. — 1er prix, 25 fr., M. Alix Ghestem, Verlinghem.

Truies. — 1er prix, 25 fr., MM. A. Ghestem, Verlinghem; 2e, 15 fr., H. Ghestem, Verlinghem.

Espèce ovine. — 1er prix, MM. Hazebrouck, Willems.

Aviculture. — M. de la Serre, de Bondues, 2 prix d'honneur, 6 premiers prix, 2 seconds, 2 troisièmes et 1 quatrième; M. Lemaire, de Roubaix, 5 premiers, 1 second, 3 troisièmes et 2 quatrièmes; M. Ch. Huet, d'Hem, médaille de bronze argenté pour poulaillers et accessoires, 2 premiers, 3 seconds, 1 troisième et 2 quatrièmes; M. H. Mortier, de Quesnoy, 2 premiers, 3 seconds, 1 troisième et 2 quatrièmes; M. Hélin, de Marquette, 3 premiers, 1 second, 2 quatrièmes; M. H. Bléville, de Marcq-en-Barœul, 1 premier 2 seconds, 2 troisièmes et 2 quatrièmes; M. L. Desmons, de Roubaix, 1 troisième, 1 quatrième; M. Alfred Bury, de Marcq-en-Barœul, 1 second prix; M. A. Lorthiois, de Roubaix, 1 quatrième.

Vendredi exposition générale et deuxième journée du concours-beurrier.

LA FÊTE DES ROSES. — Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, les « Rosati de Flandre » célébreront leur quatrième fête des roses, le dimanche 7 juillet, sous le rèmage de Mme Jean Joire-Wattinne, épouse du sculpteur.

Cette fête, qui promet d'être très brillante, aura lieu dans le parc de la propriété de Mme Wattinne-Vandame, à Lambersart-lez Lille.

La remise de la Rose aux récipiendaires de cette année: le peintre Alfred Agache et le sculpteur Eugène Deplechin, se fera à trois heures et demie; elle sera suivie d'une matinée artistique et littéraire.

Le soir, un banquet par souscription réunira les « Rosati » et leurs amis dans les salons de l' « Hôtel Continental. »

Les personnes qui voudraient y assister peuvent se faire inscrire chez M. Bonvalot, 72, rue Esquermoise, à Lille.

BREVET ÉLEMENTAIRE. — Ont été reçus définitivement: MM. Vandromme, Pennequin, Marsanet, Masquelier, Massin, Megret, Menet, Messing, Meurin, Meurisse Emile, Mouquet, Nivesse, Parmeaux, Pennequin Léon, Pennequin Marcel, Pète, Petit, Pezé, Picavet, Pion, Poirré, Pollaert, Priquet, Quennoy, Rémy, Renard, Rycbewaerde, Schoonbeere, Seynave, Simon, Six, Soler, Théodore, Thooris, Troch, Vaillant, Vandenabeele Georges, Vandenberghe, Vanden Prule, Vandromme, Vangraefschepe, Vanhulle, Varin, Verbrugge, Vercouttre, Verin, Vienne, Wartel, Watbled, Wattrelos Clément, Willoquet, Harmegnies, Mayeur, Canion, Cuisinier.

MOREL-GOYEZ Ameublement, 29, rue Esquermoise, à LILLE, pour agencements nouveaux, rabais considérables sur marchandises en magasin. Occasion exceptionnelles sur meubles de chambre à coucher, salle à manger, etc. Bronzes et objets d'art. Nombreux coupons d'étoffe. 305

LES ÉLECTIONS CANTONALES

Dans l'arrondissement d'Avesnes. — Dans le canton de Berlaimont, M. le docteur Bantegnie, radical, sollicitera le renouvellement de son mandat de conseiller d'arrondissement.

M. Cantineau, conseiller général sortant, représentant le canton de Quesnoy-Est, se représentera.

Dans le canton de Maubeuge, M. Pigé, conseiller d'arrondissement sortant, radical demandera de nouveau les suffrages des électeurs.

Canton de Carvin. — Dans une réunion du comité électoral radical-socialiste tenu à Hénin-Liétard, M. Pruvot-Bartier, candidat désigné par le congrès républicain socialiste de Courrières, a soumis son programme, qui a été ratifié, M. Pruvot-Bartier est donc candidat.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 27 juin

Présidence de M. GODARD, vice-président

POUR UNE LOTERIE. — M. Jules Cocheteux, 44 ans, employé de commerce, rue du Prince, à Tourcoing, est poursuivi pour avoir organisé une loterie sans autorisation. M. Niederist, commissaire de police, résume l'enquête à laquelle il a procédé. Sur les ordres de M. le commissaire central, il a, le 25 mai, interrogé plusieurs témoins. M. Cocheteux avait mis en loterie une harpe et offert au public 1200 billets à cinquante centimes; il prétendit un moment avoir eu l'autorisation, mais le secrétaire général de la Mairie et les adjoints ont formellement affirmé n'avoir accordé aucune permission. La harpe avait été gagnée par le n° 112; elle n'a pas encore été réclamée. Un sieur Lutun a bien prétendu avoir été propriétaire des numéros 112 et 113, mais il aurait perdu son billet.

M. Cocheteux, pour établir sa bonne foi, fait entendre plusieurs témoins à décharge. C'est d'abord M. Jules Dewaecke, peintre à Tourcoing, qui a assisté au tirage; c'est le n° 112 qui est sorti. De nombreuses affiches ont été apposées, tout le monde en était au courant, d'autant que M. Cocheteux fit même une insertion dans le *Journal de Roubaix*; il y avait eu des billets et des affiches dans les bureaux de tabac. Lors du tirage de la tombola, il y avait soixante personnes dans la salle; c'est le petit garçon de la maison qui a tiré l'heureux billet gagnant. Détail à noter : M. Cocheteux avait mis de côté, publiquement, cinquante billets au bénéfice de la ville de Tourcoing.

Mlle Georgina Poiré déclare avoir acquis les numéros 111 et 113; elle n'a pas eu de chance....., mais sa déclaration contredit celle de Lutun qui prétendait avoir acheté les numéros 112 et 113.

M. Alfred Vandenbrouck est employé à la Mairie de Tourcoing; il explique dans quelles conditions s'est produit le refus d'autorisation. En effet, M. Cocheteux, avant de lancer sa loterie, avait écrit au maire de Tourcoing pour demander la permission; ce fut M. Vandenbrouck qui fut chargé de lui répondre. Il le fit venir à la Mairie et lui déclara que le maire n'avait pas qualité pour autoriser cette loterie; que, s'il passait outre, il le faisait à ses risques et périls.

Mr DE LAUWEREYNS. — N'avez-vous pas dit que, s'il organisait sa loterie, on fermerait les yeux, comme pour les autres? — R. : Ça, c'est une autre affaire; des loteries, ça se fait tous les jours.

Tel est d'ailleurs le système de M. Cocheteux. Il a écrit à M. Dron et à la Mairie, on lui a promis de ne rien dire. « Ça ne peut pas s'écrire, aurait dit l'employé; mais on fera pour vous comme pour les autres qui mettent en loterie l'un une montre, l'autre une bicyclette, etc.; il y en a comme cela cinquante par jour. »

M. LE PRÉSIDENT. — Vous savez, les tolérances, ça ne constitue pas un droit à violer la légalité. On n'incrimine d'ailleurs pas votre loyauté.

Mr de Lauwereyns, dans sa plaidoirie, relève tous les faits dont il fait résulter la bonne foi de son client qui a été jusqu'à solliciter avant toute démarche une permission de l'autorité.

Le Tribunal condamne M. Jules Cocheteux à 100 fr. d'amende.

AU MONT-DE-PIÉTÉ. — Cinq bijoutiers, MM. Victor Cacan, François Hoppe, Alphonse Pipart, Maurice Gribirski, de Lille, et Léon Bekot, ce dernier demeurant rue de Jeemmapes, à Repbaix, sont assignés par le Parquet sous une inculpation assez rare, celle d'entraves à la liberté des enchères. D'après l'accusation, ils pratiquaient le « nic-nac » et voici ce que déclarent les agents de la sûreté ainsi que M. Parisot de Sainte-Marie, commissaire-chef de la sûreté. Depuis plus de 6 mois, on les pistait. Le directeur du Mont de Piété de Lille se plaignait que, par suite d'accords tacites et sur lesquels il est difficile de donner des preuves, ces bijoutiers arrivaient à avilir considérablement les prix dans les ventes mensuelles de cet établissement. Ils assistaient à toutes ou presque toutes les adjudications de matières d'or et d'argent; ils ne montaient pas l'un contre l'autre lorsque, par un signe, comme par exemple un crayon porté à la bouche, ils s'étaient prévenus; au contraire, si un « étranger » semblait vouloir pousser des enchères, tout le monde grimpait sur lui; de sorte qu'ils parvenaient à se rendre les maîtres du marché. Après la séance publique, les membres de ce syndicat d'un nouveau genre se réunissaient dans un café; on procédait alors à une nouvelle adjudication de tous les bijoux entre les membres du trust. La différence entre le prix de l'adjudication au Mont-de-Piété et le prix de la nouvelle adjudication, — que l'on appelle la révision, — était versé à une cagnotte et le produit de cette cagnotte était partagé entre tous les membres.

L'agent Savary affirme que, au bout de six mois, il parvint à les prendre. Il se rendit, après eux, dans un café de la Place Rihour, à Lille, où ils entrèrent dans une salle de derrière, voisine du débit; tandis qu'il faisait semblant d'écrire, il entendit des enchères. Aussitôt il fit prévenir M. le commissaire de police qui arriva, trouva des bijoux sur la table et 8 francs dans la cagnotte.

Les prévenus protestent avec énergie contre l'accusation qui pèse sur eux. Ils font entendre de nombreux témoins qui déclarent n'avoir jamais été écartés des enchères; au contraire certains d'entr'eux ont reçu des conseils et furent engagés à acheter. Il résulte également des explications fournies à l'audience que la présence des bijoutiers aux adjudications, loin d'être fâcheuse, était favorable aux intérêts du Mont-de-Piété. M. Marguerite, contrôleur de la garantie de l'Etat, le dit formellement; sans eux, les bijoux se vendraient encore meilleur marché et absolument à vil prix. D'ailleurs, le directeur du Mont-de-Piété a toujours la faculté de ne pas prononcer l'adjudication; il a le droit de retirer l'objet avant l'adjudication si les enchères lui paraissent insuffisantes. Personne n'a donc été lésé.

Le Mont-de-Piété se porte partie civile par l'organe de Mr Delemer, avocat, qui soutient l'accusation. Il y a eu, dit-il, une connivence entre tous les prévenus pour ne pas se concurrencer et pour partager ensuite les bénéfices de l'opération. Ces agissements sont nuisibles à l'administration charitable tout d'abord et aussi aux pauvres gens qui, ayant mis leurs bijoux au Mont-de-Piété, auraient droit au surplus du prix de vente sur la somme prêtée et qui sont frustrés par cet accord à la suite duquel les enchères ne montent pas.

Mr Brackers d'Hugo et de Lauwereyns de Rosendaele présentent la défense des cinq prévenus. Ils protestent avec vigueur contre l'accusation qui n'est, disent-ils, qu'un ramassis des racontars policiers, sans aucune preuve, et même sans aucun embryon de preuve. Ce sont des amis qui, la séance terminée, allaient ensemble au café et là, échangeaient parfois les objets qui plaisaient mieux à l'autre. Il n'y a eu aucune entrave à la liberté des enchères; personne n'en a été écarté et, grâce aux prévenus, le Mont-de-Piété a vendu les bijoux à des prix supérieurs à ceux qu'il pouvait espérer.

Le Tribunal a mis l'affaire en délibéré; le jugement sera rendu samedi prochain.

INCIDENT DE CRIÈVE. — Un ouvrier ferrassier de Lille, Jean Devos, inculpé d'entraves à la liberté du travail, est condamné à 1 mois de prison.

AFFAIRES DIVERSES. — Edouard Locquet, bris de clôture chez M. Paul Termotte, teinturier, rue Jeanne-d'Arc, à Flers-Bourg, 2 mois de prison. — Thérèse Pierrepont, 20 ans, ménagère, a affranchi une lettre avec un timbre-poste oblitéré: 50 fr. d'amende avec sursis. — Edmond Berat, de Poperinghe, chasse prohibée, 25 fr. d'amende. — Pour entretien d'une concubine au domicile conjugal et complicité, 25 fr. d'amende à Aloise Clarouc et à Mélanie Mullebrecq, tous deux domiciliés à Roubaix. — Pour adultère, 25 fr. d'amende à Rosalie Buisine et à Léopold Locz; à Hélène Stiers et à François Vanhamme. — Sylvain Schattens, journalier à Roubaix, coups et blessures, 6 jours de prison avec sursis. — Odon Liénard, de Roubaix, rébellion, outrages et ivresse, 6 jours de prison et 6 fr. d'amende.

Convois Funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille **VANACKERE-LEDUO** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Aimé-Jules-Hubert VANACKERE**, teinturier-apprêteur, décédé à Bon-Secours, le 25 juin 1907, dans sa 50e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 29 juin, à dix heures, et aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à trois heures, en l'église Sainte-Hilaire, à Halluin. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Ecoles, à Halluin.

Les amis et connaissances de la famille **LENNE-DHINAUT** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Auguste-Jules LENNE**, chef de gare, décédé à Roubaix, le 25 juin 1907, à l'âge de 53 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le vendredi 28 courant, à neuf heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Gare de Roubaix-Wattrelos.

Les amis et connaissances de la famille **LAGOUGE-DECORNET** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Xavier LAGOUGE**, décédé à Roubaix, le 26 juin 1907, dans sa 37e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le vendredi 28 courant, à trois heures et demie, en l'église Saint-Jean-Baptiste, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Beaumont, 141, à trois heures un quart.

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX. — Chapelle des Carmélites. — Dimanche, 30 juin, à cinq heures, réunion des Associés de l'Archiconfrérie réparatrice des blasphèmes et de la violation du saint jour du dimanche. Salut, sermon et amende honorable. Indulgence plénière pour les associés aux conditions ordinaires. Après le salut, réunion des anciennes élèves.

MOUVAUX. — L'Adoration. — A l'occasion de la fête de l'Adoration, le mardi 2 juillet, une retraite préparatoire, qui commencera vendredi soir, aura lieu en l'église Saint-Germain. Les instructions seront données par M. l'abbé Linglart, missionnaire apostolique.

NOUVELLES MILITAIRES

Les dispensés ecclésiastiques

M. le sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre vient d'adresser à l'honorable M. Groussau, le distingué député du Nord, la lettre suivante :

« Monsieur le Député,

» Vous avez bien voulu appeler mon attention sur plusieurs dispensés ecclésiastiques rappelés sous les drapeaux, le 7 janvier dernier, qui demandaient que le temps passé par eux au régiment vienne en déduction des périodes d'instruction qu'ils peuvent avoir ultérieurement à accomplir.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que, si les jeunes gens dont il s'agit ont été incorporés à tort, par suite d'une interprétation erronée de mes instructions, il serait équitable de leur tenir compte du temps qu'ils auraient passé indûment sous les drapeaux et de les dispenser, le cas échéant, de la période d'exercices pour laquelle ils doivent être ultérieurement convoqués.

» Je suis tout disposé à examiner dans cet ordre d'idées tous les cas d'espèce qui me seraient soumis par les intéressés avec les renseignements nécessaires (noms, prénoms, date de naissance et canton de tirage au sort).

» Agréez, etc. » Pour le Ministre de la Guerre,
Le sous-secrétaire d'Etat,
» Henri CHÉRON. »

ARMÉE TERRITORIALE. — Artillerie. — M. le lieutenant-colonel de réserve Grapin, de la direction de Verdun, est classé commandant le groupe territorial du 15e régiment; — M. Chaudvielle, capitaine au groupe territorial du 13e bataillon, est affecté au groupe territorial du 1er bataillon; — M. Balança, capitaine au groupe territorial du 1er bataillon, est affecté au groupe territorial du 15e bataillon; — M. Blondel, capitaine au groupe territorial du 1er bataillon, est affecté aux services spéciaux du territoire du gouvernement militaire de Paris; — M. Perrier-Ducarne, capitaine au groupe territorial du 1er bataillon, est affecté aux services spéciaux du territoire de la 3e région; — M. l'officier d'administration principal Fuchs, de l'atelier de Dôlal, est classé à la direction de Dijon; — M. Munier, officier d'administration de 1re classe, de la direction de Verdun, est classé aux Forges du Nord.

Cavalerie. — Le gardien de batterie Outerquin, retraité, en résidence dans la 9e région, est nommé dans la territoriale et affecté à la direction de Maubeuge.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

N° 140

L'OFFICIER BLEU

PAR GEORGES PRADEL

DEUXIÈME PARTIE

DÉSESPÉRANTS SOUVENIRS

— Evidemment, vous ne désirez pas ma mort... mais la mort, — bien que j'aie encore une solide vigueur, — tout instant me menace. Et il faut que j'arrive, — avant de vous accorder la main de Catherine, — à vous faire certaines confidences, vous rendre maître de terribles secrets professionnels qui ne sont pas les miens.

— Mais, général, ces secrets, vous pouvez me les confier... je me crois digne.

— Oui, d'autant, mon cher Boisdéant, que vous en avez deviné une partie.

— Du moins suis-je en droit de croire certaines choses?

— Oui, certes, Lorsque l'autre soir vous avez empêché Yvan d'être étranglé, vous avez bien pensé que votre contre maître et cette femme qui l'assaillaient n'en voulaient pas à sa montre !

— Oh ! bien certainement, général.

— Vous n'avez pas songé un seul instant, n'est-ce pas, que si Yvan, — avec mon complet assentiment d'ailleurs, — s'était déguisé pour se faufiler depuis plusieurs jours dans les rangs de vos ouvriers, il ne le faisait que poussé par le plus sérieux des motifs?

— C'était bien simple.

— Oui ! Parfaitement. Vous avez compris. Vous êtes rentré à l'hôtel avec Yvan. Vous m'avez rendu compte de ce qui venait de se passer. Mais comme vous êtes un garçon discret, bien élevé et correct, vous ne m'avez adressé aucune question.

— Je ne m'en suis pas reconnu le droit, général.

— Nous sommes complètement d'accord, Boisdéant ! Et c'est pour cela que vous me voyez agité et nerveux ; parce qu'il me faut alors venir au devant de vous et vous confier de terrible choses qui très lourdement me pèsent sur le cœur.

— Je vous jure général que tout ce que vous me direz sera à jamais mort pour moi. Vous pouvez même ne rien me confier du tout si cette confidence vous est tout simplement pénible.

— Mais non! il le faut!

Et le général prit place sur un tabouret de bois sculpté.

— Sachez donc, mon cher Boisdéant, que ce contremaître qui s'est fait embaucher par vous sous le nom de Carl, et avec d'excellentes références, bien entendu, se nomme de réalité Jean Steinberg. C'est l'un des plus dangereux hommes d'action de ce parti de destruction, de sang et de mort que je suis appelé à combattre.

— Et pourquoi ne l'avez-vous pas fait arrêter, général?

— Eh! ni Yvan, ni moi, nous n'en étions sûrs. Il s'était fait teindre les cheveux, avait laissé pousser sa barbe. Yvan ne l'a reconnu qu'à une femme qui se trouvait au chantier, une femme qui est liée aveuglément à cet homme, Yvan l'a reconnu dans la foule des curieux au chantier, au moment où Jean Steinberg lui glissait une paquet de cartouches de dynamite qu'il venait de vous dérober.

— J'ai eu un soupçon.

— Eh bien! ces cartouches devaient faire sauter ma maison, et, avec elle, ma fille et moi.

Et alors, en quelques mots, le comte de Thal expliqua à Boisdéant les périls auxquels sa fille et lui avaient été exposés depuis des années.

Le cœur de Raoul s'était violemment contracté à cette révélation.

— Quoi! Catherine qu'il adorait, cette jeune fille à l'humeur fantasque, il est vrai, mais joyeuse, pleine d'existence, de charme, de libre et charmant espr